

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 738

6 avril 2009

SOMMAIRE

Actice SA	35424	Hellas Telecommunications (Luxem-	
Aetos Lux S.A.	35392	bourg) II	35384
Alius Nexus Fond S.A.	35388	Henfin S.A.	35417
Amicale des Anges a.s.b.l.	35378	I.G. Consulting S.A.	35383
ASEC (Action Solidarité avec les Enfants		INFICO International Finance and Invest-	
orphelins du Cameroun)	35389	ment Company S.A.	35399
Beauritz S.A.	35419	Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	
Beta Participations	35400	35419
Bihor S.à r.l.	35388	Jafer S.A.	35418
Bysel A.G.	35424	Ko-Immo S.à r.l.	35400
Calgary (Holdings) S.A.	35417	Kokomo S.à r.l.	35400
Cantobre S.A.	35418	LCI Lux S. à r.l.	35412
Cantobre S.A.	35418	LCI Lux S. à r.l.	35412
Centrum Jonquille S.à r.l.	35403	LI Lux 2 S.à r.l.	35417
Centrum Jonquille S.à r.l.	35403	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	35420
Centrum Orchidée S.à r.l.	35411	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	35419
Centrum Orchidée S.à r.l.	35411	Lux Board S.A.	35412
Colonnade Holdco n°11 S.à r.l.	35416	Maison Schwerdorff S.à r.l.	35378
DJE Investment S.A.	35420	Mederach Investments S.à r.l.	35403
DLJMB Frontier Hungary Limited Liability		Ping S.à r.l.	35419
Company Luxembourg Branch	35392	Porto Di Capo Passero S. à r.l.	35395
Domino Finance S.A.	35420	P.S. Bau G.m.b.H.	35397
Dubelair S.A.	35417	P.S. Bau G.m.b.H.	35394
Ebene S.A.	35399	Rouge Tomate Group	35416
European Foods Company S.A.	35398	Sopra SA	35399
Finera S.A.	35421	Thot SA	35398
Fontaine Investissements S.à r.l.	35394	TSO	35400
Fontaine Investissements S.à r.l.	35395	Urbis S.C.A.	35416
Fontaine Investissements S.à r.l.	35395	Wepe Trading S.à r.l.	35411
Fransad Gestion S.A.	35424	West & Orient Invest S.à r.l.	35398
Genesis Limited S.A.	35392	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	35403
GLL Retail Holding Alpha S.à r.l.	35394	WorldPro International Luxembourg S.A.	
Groupe G S.A.	35389	35398
Hellas Telecommunications I	35380		

Maison Schwerdorff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 102.599.

Gesellschafterbeschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt hiermit einen neuen Geschäftsführer ab sofort zu ernennen:

Roswitha Lenhart, geb. am 22.09.1958,
10A, Wisswee, L-5441 Schengen.Der bestehende Geschäftsführer, Herr Thomas Enderlein, teilt hiermit seinen Rücktritt mit.
Schengen, 1. November 2008.

Thomas Enderlein.

Référence de publication: 2009037799/9992/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00873. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Amicale des Anges a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7535 Mersch, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 385.

Refonte des statuts**Généralités:**

Art. 1^{er}. Un club sous le nom de Amicale des Anges a.s.b.l., nommé ci-après Amicale pour simplification, a été créée à Mersch le 31 octobre 2003. L'Amicale a été fondée pour une durée illimitée et peut être dissoute à tout moment.

Art. 2. Le siège social de l'Amicale se trouve au:

Buffet de la Gare
28, rue de la Gare
L-7535 Mersch

Art. 3. Objectifs de l'Amicale.

Tout ce qui contribue à l'aspect culturel de la commune de Mersch.

Participer aux loisirs et activités avec nos semblables.

L'organisation de manifestations de tout genre.

(Les différents points de l'article 1^{er} ci nommés sont énonciatifs et non limitatifs).

Art. 4. L'Amicale est totalement neutre. Toute tentative défavorable à l'Amicale telle que religieuse ou politique, est strictement interdite.

Comité:

Art. 5. Le comité dirige l'association.

Art. 6. Le comité est seul responsable de ses actes.

Art. 7. Le comité est composé de 5 (cinq) membres au minimum.

Art. 8. Les membres du comité sont élus par scrutin secret et par majorité des voix lors de l'assemblée générale. Les membres sortants sont de nouveaux éligibles.

Art. 9. Le comité est élu pour une période de 3 ans. Le remplacement des différents membres sortants ou décédés se fait lors de l'assemblée générale. Le mandat de ces membres élus cessera de sortir ses effets lors de la réélection du comité.

Art. 10. La répartition des charges est faite par les membres élus du comité.

Art. 11. Pour être membre du comité il faut avoir accompli 21 ans et être membre de l'Amicale.

Art. 12. L'exclusion d'un membre du comité peut être envisagée en cas:

D'absences répétées et injustifiées

De mauvais comportement

D'agissements contre les statuts de l'association.

Il est évident que l'exclusion ne pourra être décidée qu'avec l'appui préalable de l'assemblée.

Art. 13. Les comptes de l'association sont gérés par le caissier comme suit:

Le caissier dispose des avoirs de l'association jusqu'à un montant de 500,- € (cinq cents euro) par sa seule signature. Pour tout montant supérieur, la signature conjointe du secrétaire est requise.

Art. 14. Chaque changement de statut proposé par le comité est à soumettre à l'assemblée générale pour approbation.

Assemblée générale:

Art. 15. L'assemblée générale se tient une fois par an au siège social.

Art. 16. Les invitations et l'ordre du jour sont établis par le comité et sont à communiquer aux membres par courrier.

Art. 17. L'assemblée générale est tenue par le comité et est présidée par le président en fonction.

Art. 18. Pour une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, les mêmes conditions sont de vigueur.

Art. 19. Le montant de la cotisation annuelle est à déterminer par l'assemblée générale.

Réunion du comité:

Art. 20. Les dates des réunions du comité sont fixées à la fin de chaque réunion en cours.

Art. 21. Des décisions peuvent être prises que si plus de la moitié du comité est présent lors d'une réunion.

Art. 22. Chaque membre du comité peut s'abstenir du droit de vote.

Art. 23. En cas de parité lors d'un vote, le vote du président compte double.

Membres:

Art. 24. L'association se compose de membres actifs et honoraires.

Art. 25. Tout à chacun a le droit de devenir membre à condition de respecter les statuts de l'association en vigueur.

Art. 26. Tout membre peut demander par écrit sa présence lors d'une réunion du comité à condition que la raison est justifiée et acceptée d'écoute par le comité de l'association.

Art. 27. Chaque membre peut soumettre une proposition quel quelle soit par courrier au comité de l'association.

Dissolution:

Art. 28. La dissolution de l'association peut être prononcée à la présence de 2/3 des membres lors de l'assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire à condition que 2/3 des membres présents votent pour la dissolution.

Art. 29. En cas de dissolution, les fonds de l'association sont remis à une association caritative ayant son siège au Luxembourg.

Divers:

Art. 30. Pour chaque cas des statuts non-énoncés ci-contre, il sera référé aux dispositions légales en vigueur.

Comité:

Président:

Rosa Batty
39, rue du Château
L-7463 Pettingen

Caissier:

Rosa-Speck Joëlle
39, rue du Château
L-7463 Pettingen

Secrétaire:

Berardi Laura
3A, Hauptstrooss
L-9457 Landscheid

Membre:

Dinis Paulo
3A, Hauptstrooss
L-9457 Landscheid

Membre:

Rosa Agostino
132, route de Diekirch
L-7220 Walferdange

Référence de publication: 2009037780/3654/89.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05649. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.873.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hellas Telecommunications S.à.r.l., a private limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.292, being the holder of fifteen thousand seven hundred sixty-nine (15,769) shares in the Company, hereby represented by Mr. Thomas Daenen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg on 5 February 2009 (the "Sole Shareholder").

A The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

B The appearing party declares that it represents all the share capital of Hellas Telecommunications I, a private limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.372 incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux of 25 March 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 841 of 3 October 2005 (the "Articles of Incorporation"). The Articles of Incorporation have last been amended on 30 January 2006, by a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 860 of 2 May 2006 (the "Company").

C The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 296,500.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 1,576,900.-) divided into fifteen thousand seven hundred sixty-nine (15,769) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To accept the subscription by Wind Telecomunicazioni S.p.A., a company limited by shares (*società per Azioni*) formed and existing under the laws of the Republic of Italy, with its registered office at Via Cesare Giulio Viola, Rome, Italy, registered with the Companies Register of Rome under number 05410741002 ("Wind Telecomunicazioni") of two thousand nine hundred sixty-five (2,965) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and with payment of a share premium amounting to one hundred seventy-nine million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 179,133,500.-), by a contribution in kind consisting of a due and payable debt amounting to one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) resulting from a Share Sale and Purchase Agreement dated 26 September 2008 by and between Wind Telecomunicazioni, as seller, and the Company, as purchaser, in connection with the transfer to the Company of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) B shares in Wind-PPC Holding N.V., a company liquidated as from 10 December 2008, which was at the time of the Share Sale and Purchase Agreement a limited liability company (*naamloze vennootschap*), incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at Koningslaan 17, 1075 AA Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register under number 34169678 (the "Sale Shares"), and corresponding to the Consideration that remained outstanding for such Sale Shares, as set forth in the aforementioned Share Sale and Purchase Agreement.

3. To amend the first paragraph of article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 2) above.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 296,500.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 1,576,900.-) divided into fifteen thousand seven hundred sixty-nine (15,769) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The general meeting resolves to issue two thousand nine hundred sixty-five (2,965) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented by Mr. Thomas Daenen, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact, declares that it hereby waives its pro-rata preferential right to subscribe to the new shares,

There now appears Mr. Thomas Daenen, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Wind Telecomunicazioni by virtue of a proxy granted on in Rome on 5 February 2009.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Wind Telecomunicazioni to of two thousand nine hundred sixty-five (2,965) Company's shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and with payment of a share premium amounting to one hundred seventy-nine million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 179,133,500.-), by a contribution in kind consisting of a due and payable debt amounting to one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) resulting from a Share Sale and Purchase Agreement dated 26 September 2008 by and between Wind Telecomunicazioni, as seller, and the Company, as purchaser, in connection with the transfer to the Company of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) B shares in Wind-PPC Holding N.V., a company liquidated as from 10 December 2008, which was, at the time of the Sale and Purchase Agreement, a limited liability company (naamloze vennotschap) incorporated under the laws of the Netherlands; with its registered office at Koningslaan 17, 1075 AA Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register under number 34169678 (the "Sale Shares"), and corresponding to the Consideration that remained outstanding for such Sale Shares, as set forth in the aforementioned Share Sale and Purchase Agreement (the "Wind Telecomunicazioni Contribution").

Wind Telecomunicazioni acting through its duly appointed attorney in fact further declares that the value of the Wind Telecomunicazioni Contribution has been certified at one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of Wind Telecomunicazioni and accepted by the Company and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution declaration, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"6.1. Subscribed and authorized share capital. The Company's corporate capital is fixed at one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares ("parts sociales") with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 6,900.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hellas Telecommunications S.à r.l. une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.292, détenant quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) parts dans le capital social de la Société, représentée par M. Thomas Daenen, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2009 (L'"Actionnaire Unique").

A Ladite procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

B Le comparant déclare représenter l'intégralité des parts sociales de Hellas Telecommunications I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.372, constituée par acte notarié devant Maître Jacques Delvaux, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 841 du 3 septembre 2005 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 janvier 2006, par un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 2 mai 2006 (la "Société").

C Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 296.500,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 1.576.900,-) représenté par quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Acceptation de la souscription par Wind Telecomunicazioni S.p A., une société par actions (società per Azioni) constituée et existant selon les lois de la République d'Italie, avec son siège social à Via Cesare Giulio Viola, Rome, Italy, enregistrée au registre des sociétés de Rome sous le numéro 05410741002 ("Wind Telecomunicazioni"), de deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 179.133.500) par un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant égal à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) résultant d'un Contrat de Vente d'Actions en date du 26 septembre 2008 par et entre Wind-Telecomunicazioni, en tant que vendeur, et la Société, en tant qu'acheteur, et relatif au transfert de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) actions de catégorie B dans Wind PPC Holding N.V., une société liquidée en date du 10 décembre 2008, qui fût, à l'époque du Contrat de Vente d'Actions, une société anonyme (naamloze vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas avec siège social à Koningslaan 17, 1075 AA Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 34169678 (les "Actions vendues"), et correspondant au prix (Consideration) qui restait dû pour de telles Actions vendues, comme déterminé dans le Contrat de Vente d'Actions susmentionné.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 2).

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cents quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 296.500,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 1.576.900,-) représenté par quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant d'un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et octroyant des dividendes au jour de la décision de l'actionnaire unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription / Paiement

L'Actionnaire Unique, dûment représenté par M. Thomas Daenen, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé, déclare qu'il renonce à son droit préférentiel de souscrire à de nouvelles parts sociales.

Ensuite, a comparu M. Thomas Daenen agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Wind Telecomunicazioni en vertu d'une procuration donnée à Rome le 5 février 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Wind Telecomunicazioni à deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 179.133.500) par un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant égal à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) résultant d'un Contrat de Vente d'Actions en date du 26 septembre 2008 par et entre Wind Telecomunicazioni, en tant que vendeur, et la Société, en tant qu'acheteur, et relatif au transfert des Actions vendues et correspondant au prix (Consideration) qui restait dû pour de telles Actions vendues, comme déterminé dans le Contrat de Vente d'Actions susmentionné (la "Contribution Wind Telecomunicazioni").

Wind Telecomunicazioni agissant par son mandataire dûment autorisé déclare que la valeur de la Contribution Wind Telecomunicazioni a été certifiée à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) dans une déclaration de contribution signée par tous les représentants de Wind Telecomunicazioni et acceptée par la Société et confirmée dans une déclaration de la société recevant la contribution signée par les représentants de la Société. Une copie de la déclaration de contribution, après avoir été signée et variatur par le représentant et le notaire devront être annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, les actionnaires décident de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.900,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. DAENEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5325. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037569/211/201.

(090042823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

I.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.808.

Par la présente, le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société I.G. CONSULTING S.A. enregistrée au registre du commerce et des sociétés section B 90.808.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009037695/2948/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.873.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hellas Telecommunications I S.à r.l., a private limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.372, being the holder of fifteen thousand seven hundred sixty-eight (15,768) shares in the Company, hereby represented by Mr. Thomas Daenen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg on 5 February 2009 ("Hellas I"); and

Hellas Telecommunications S.à r.l., a private limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.292, being the holder of one (1) share in the Company, hereby represented by Mr. Thomas Daenen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg on 5 February 2009 (the "General Partner").

A The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

B The appearing parties declare that they represent all the share capital of Hellas Telecommunications (Luxembourg) II S.C.A., a partnership limited by shares, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 93.039 incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux of 6 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 841 of 13 May 2003 (the "Articles of Incorporation"). The Articles of Association have last been amended on 18 December 2006, by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 519 of 3 April 2007 (the "Company").

C The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 296,500) so as to raise it from its present amount of one million five hundred seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 1,576,900) divided into fifteen thousand seven hundred sixty-nine (15,769) shares without specific value to one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares without specific value.

2. To accept the subscription by Hellas Telecommunications (Luxembourg) I, a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 107.372 ("Hellas I") of two thousand nine hundred sixty-five (2,965) shares of the Company without specific value and with payment of a share premium amounting to one hundred seventy-nine million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 179,133,500), by a contribution in kind consisting of a due and payable debt amounting to one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) resulting from a Share Sale and Purchase Agreement dated 26 September 2008 by and between Hellas I, as seller, and the Company, as purchaser, and in connection with the transfer of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) B shares in Wind-PPC Holding N.V., a company liquidated as from 10 December 2008, which was, at the time of the Sale and Purchase Agreement, a public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands with its registered office at Koningslaan 17, 1075 AA Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register under number 34169678 (the "Sale Shares"), and corresponding to the Consideration that remained outstanding for such Sale Shares, as set forth in the aforementioned Share Sale and Purchase Agreement.

3. To amend the first paragraph of article 7 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 2) above.

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred ninety-six thousand five hundred euro (EUR 296,500) so as to raise it from its present amount of one million five hundred seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 1,576,900) divided into fifteen thousand seven hundred sixty-nine (15,769) shares without specific value to one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares without specific value.

Second resolution

The general meeting resolves to issue two thousand nine hundred sixty-five (2,965) shares without specific value, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

The General Partner, duly represented by Mr. Thomas Daenen, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact, declares that it hereby waives its pro-rata preferential right to subscribe to the new shares,

There now appears Mr. Thomas Daenen, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Hellas I by virtue of a proxy granted on 5 February 2009.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Hellas I to of two thousand nine hundred sixty-five (2,965) Company's shares without specific value and with payment of a share premium amounting to one hundred seventy-nine million one hundred thirty-three thousand five hundred euro (EUR 179,133,500), by a contribution in kind consisting of a due and payable debt amounting to one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) resulting from a Share Sale and Purchase Agreement dated 26 September 2008 by and between Hellas I, as seller, and the Company, as purchaser, and in connection with the transfer of the sale shares and corresponding to the Consideration that remained outstanding for such Sale Shares, as set forth in the aforementioned Share Sale and Purchase Agreement (the "Hellas I Contribution").

Hellas I acting through its duly appointed attorney in fact further declares that the value of the Hellas I Contribution has been certified at one hundred seventy-nine million four hundred thirty thousand euro (EUR 179,430,000.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of Hellas I and accepted by the Company and confirmed in an auditor's report from Interaudit, réviseur d'entreprises, 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, delivered on 30 January 2009.

"Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and par value of the shares to be issued as consideration and the share premium."

A copy of the auditor's report and the contribution declaration, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 7 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of one million eight hundred seventy-three thousand four hundred euro (EUR 1,873,400.-) divided into eighteen thousand seven hundred thirty-four (18,734) shares without specific value. All the shares are issued without specific nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 6,900.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suït la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Hellas Telecommunications I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.372, détenant quinze mille sept cent soixante-huit (15.768) parts dans le capital social de la Société, représentée par M. Thomas Daenen, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2009 ("Hellas I"); et

2. Hellas Telecommunications S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.292, détenant une (1) part dans le capital social de la Société, ici représentée par M. Thomas Daenen, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2009 (le "Commanditaire");

A Lesdites procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné devront être annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

B Les comparants déclarent détenir l'intégralité des actions de Hellas Telecommunications (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.039, constituée par acte notarié devant Maître Jacques Delvaux, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 841 du 13 mai 2003 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 décembre 2006, par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 519 du 3 avril 2007 (la "Société").

C Les comparants, dûment représentés, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de deux cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 296.500,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 1.576.900,-) représenté par quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) actions sans valeur spécifique, à un montant de un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) actions sans valeur spécifique.

2. Acceptation de la souscription par Hellas Telecommunications (Luxembourg) I, une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.372 ("Hellas I"), de deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) nouvelles actions sans valeur spécifique de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 179.133.500) par un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant égal à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) résultant d'un Contrat de Vente d'Actions en date du 26 septembre 2008 par et entre Hellas I, en tant que vendeur, et la Société, en tant qu'acheteur, et relatif au transfert de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) actions de catégorie B dans Wind PPC Holding N.V., une société liquidée en date du 10 décembre 2008, qui fût, à l'époque du Contrat de Vente d'Actions, une société anonyme (naamloze vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas avec siège social à Koningslaan 17, 1075 AA Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 34169678 (les "Actions vendues"), et correspondant au prix (Considération) qui restait dû pour de telles Actions vendues, comme déterminé dans le Contrat de Vente d'Actions susmentionné.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 2).

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cents quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 296.500,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 1.576.900,-) représenté par quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) actions sans valeur spécifique, à un montant de un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) actions sans valeur spécifique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) nouvelles actions sans valeur spécifique afin d'augmenter le nombre d'actions de quinze mille sept cent soixante-neuf (15.769) actions sans valeur spécifique à dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) actions sans valeur spécifique.

Souscription / Paiement

Le Commanditaire, dûment représenté par M. Thomas Daenen, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé, déclare qu'il renonce à son droit préférentiel de souscrire à de nouvelles actions.

Ensuite, a comparu M. Thomas Daenen agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Hellas I en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte d'Hellas I à deux mille neuf cent soixante-cinq (2.965) nouvelles actions sans valeur spécifique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf millions cent trente-trois mille cinq cents euros (EUR 179.133.500) par un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant égal à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) résultant d'un Contrat de Vente d'Actions en date du 26 septembre 2008 par et entre Hellas I, en tant que vendeur, et la Société, en tant qu'acheteur, et relatif au transfert des Actions vendues et correspondant au prix (Considération) qui restait dû pour de telles Actions vendues, comme déterminé dans le Contrat de Vente d'Actions susmentionné (la "Contribution Hellas I").

Hellas I agissant par son mandataire dûment autorisé déclare que la valeur de la Contribution Hellas I a été certifiée à cent soixante-dix-neuf millions quatre cent trente mille euros (EUR 179.430.000,-) dans une déclaration de contribution signée par tous les représentants de Hellas I et acceptée par la société et confirmée dans un rapport d'auditeur d'Interaudit, réviseur d'entreprises, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, délivré le 30 janvier 2009.

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and par value of the shares to be issued as consideration and the share premium.»

Une copie du rapport d'auditeur et la déclaration de contribution, après avoir été signé ne varietur par le représentant et le notaire devront être annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, les actionnaires décident de modifier le paragraphe premier de l'article 7 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. (1^{er} paragraphe). «La Société a un capital d'un million huit cent soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 1.873.400,-) représenté par dix-huit mille sept cent trente-quatre (18.734) actions. Toutes les actions émises sont dépourvues de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.900,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. DAENEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037568/211/212.

(090042816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Alius Nexus Fond S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.846.

Par la présente, le domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la société ALIUS NEXUS FOND S.A. enregistrée au registre du commerce et des sociétés section B 100.846.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009037696/2948/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Bihor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 119.642.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur LATIC Edin, demeurant à L-9132 SCHIEREN, 3, Neiewee,
ci-après désigné par le "Cédant",

Et:

Monsieur SABOTIC Berhan, demeurant à L-2146 LUXEMBOURG, 73, rue de Merl,
ci-après désigné par le "Cessionnaire",

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée BIHOR S. à R.L., constituée le 12 septembre 2006, avec siège social à L-9132 SCHIEREN, 3, Neiewee, au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, réparti en CENT (100) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS, ci-après désignée par la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre, et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant CINQUANTE (50) parts sociales de la Société qu'il possède.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède CINQUANTE (50) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.
2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à UN (1,-) EURO.
3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.
4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires

Diekirch, le 12.03.2009.

SABOTIC Berhan / LATIC Edin

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2009037714/808/35.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2009, réf. DSO-DC00134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090043077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Groupe G S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle de la Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 99.685.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 02.06.2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissout et déclaré en état de liquidation la société anonyme GROUPE G S.A., avec siège social à L-6468 ECHTERNACH, Zone Industrielle de la Sainte Croix.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Lex EIPPERS et liquidateur Me Claude SPEICHER, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Me Claude SPEICHER
Avocat à la Cour
Diekirch

Référence de publication: 2009037717/2098/20.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2009, réf. DSO-DC00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

ASEC (Action Solidarité avec les Enfants orphelins du Cameroun), Association sans but lucratif.

Siège social: L-2662 Luxembourg, 1, rue Henri Vannerus.
R.C.S. Luxembourg F 882.

L'assemblée générale, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, à l'unanimité a pris les décisions suivantes:

Sont élus membres du Conseil d'Administration:

Mme Faber-Biloua Marie-Thérèse, femme au ménage, Présidente
demeurant: 20, rue Principale, L-7420 Cruchten
Nationalité: Luxembourgeoise
Fonction: Présidente

Mme Hoffmann-Sosso Lydie, commerçante, Vice-Présidente
demeurant: 4B, rue Nationale, B-6630 Martelange
Nationalité: Luxembourgeoise
Fonction: Vice-Présidente

Monsieur Onana Alain, comptable, Trésorier
demeurant: 1, rue Henri Vannerus, L-2662 Luxembourg
Nationalité: Luxembourgeoise
Fonction: Trésorier

Monsieur Wagener Patrick, employé privé, Secrétaire
demeurant: 30B, rue Dominique Lang, L-3505 Dudelange
Nationalité: Luxembourgeoise
Fonction: Secrétaire

Tous les membres exercent leurs fonctions en tant que bénévoles.

ASEC, association sans but lucratif, est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ASEC, Action Solidarité avec les Enfants orphelins du Cameroun.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à: 1, rue Henri Vannerus, L-2662 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Art. 3. L'association a pour objets:

- de concentrer ses activités au Cameroun
- de venir en aide aux enfants orphelins et aux enfants abandonnés par leurs parents, afin de leur permettre une insertion dans la société camerounaise
- de permettre aux enfants de fréquenter un établissement scolaire, afin de leur donner une formation adéquate
- de construire et de collaborer dans la gestion d'un centre d'accueil pour personnes démunies
- de recruter, de collaborer et de soutenir des familles d'accueil pour les enfants orphelins ou abandonnés
- de sensibiliser l'opinion publique pour les problèmes des enfants démunis et abandonnés
- de collaborer avec des organisations ou personnes qui poursuivent des buts semblables, ainsi
- qu'avec les autorités.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. Associés, Admission et Démission, Cotisation

Art. 5. Le nombre des associés n'est pas limité.

Art. 6. L'association se compose:

- a) de membres actifs
- b) de membres d'honneur

Art. 7. Celui qui désire devenir membre actif de l'association en fait la demande au conseil d'administration, qui en décide sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale, ayant rendu services ou fait des dons à l'association. Ils n'ont pas droit de vote aux assemblées générales et ne sont pas éligibles au conseil d'administration en tant que membre d'honneur.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par demande écrite parvenue au conseil d'administration.
- b) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violations des statuts ou pour autre motif grave.

Art. 9. La cotisation des membres actifs sera fixée par décision de l'assemblée générale. Le taux maximum des cotisations des membres de l'association est fixée à 250 Euros.

Chapitre III. Année sociale, Administration

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre de l'année de la signature.

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité des voix. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent parvenir au président au moins quarante-huit heures avant l'assemblée générale. Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre des candidats est insuffisant, jusqu'à concurrence du maximum des mandats vacants.

Le conseil d'administration se renouvelle tous les ans; ses membres sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Un même personne peut cumuler deux de ces fonctions au maximum.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins une fois par semestre sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres. Il ne peut prendre des décisions qu'en présence de la majorité de ses membres. Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions sont consignées dans un procès soumis à l'approbation du conseil d'administration et signées par le président et le secrétaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne les personnes dont les signatures données engagent valablement l'association envers les tiers.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires
- b) l'approbation des budgets et des comptes
- c) l'admission et l'exclusion d'associés
- d) la modification des statuts
- e) la dissolution volontaire et l'affectation de son patrimoine
- f) toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an, dans le premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Toutefois l'ordre du jour devra inclure toute proposition signée par au moins un tiers des membres de la dernière liste annuelle.

Art. 18. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite de la demande écrite de la part d'un tiers des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans un délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 19. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des associés au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 20. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, sauf dans le cas où la loi le prévoit autrement. En cas de parité des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante. Tout membre actif peut donner procuration à une autre personne pour le représenter à l'assemblée générale.

Art. 21. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de son remplaçant et du secrétaire et est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'association et les tiers pourront prendre connaissance sans déplacement du dossier.

Chapitre V. Budget et Comptes

Art. 22. Chaque année, à la date du 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre de l'année de la signature, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Le compte et les pièces à l'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Chapitre VI. Dispositions générales

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à une œuvre philanthropique, avec siège social au Grand-Duché de Luxembourg. Le bénéficiaire sera déterminé par la majorité relative des voix de l'assemblée générale.

Art. 24. Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Fait et signé en trois exemplaires à Luxembourg, le 7 mars 2009.

Faber-Biloua Marie-Thérèse / Hoffmann-Sosso Lydie / Onana Alain / Wagener Patrick
Présidente / Vice-Présidente / Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2009037783/10054/126.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05517. - Reçu 324,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Aetos Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 129.042.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 15 octobre 2008

La démission de Monsieur Michael, Andrew, Twinning, né le 16 janvier 1962 à Cheltenham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6DA (Royaume-Uni) avec effet au 15 octobre 2008, est acceptée.

Est nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Joséphine, Alicia, Pallett, née le 10 juin 1974 à York (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6DA (Royaume-Uni).

Sa nomination est effective jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2009, qui statuera sur sa nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Aetos Lux S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009037787/636/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Genesis Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.899.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2009

L'Assemblée Générale décide de remplacer:

- Monsieur Serge Tabery, administrateur démissionnaire par Madame Natacha Steuermann, avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, nommée jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2010
- Monsieur Gregory Guissard, administrateur démissionnaire par Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, nommée jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Madame Véronique Wauthier
Madame Natacha Steuermann
Madame Sabine Colin

Pour extrait certifié conforme
Signatures

Référence de publication: 2009037858/322/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

DLJMB Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 145.245.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

In accordance with a resolution dated March 16, 2009 of the Managing Director of DLJMB Frontier Hungary Koriátoolt Felelősségű Társaság, a company having its registered office at H-1026 Budapest, Pasaréti út 25/A, Hungary (the "Com-

pany"), the Company decided to established a branch office in the Grand Duchy of Luxembourg and to request the inscription of it from the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Luxembourg Branch")

Information relating to the Company:

- Company name: DLJMB Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság;
- Abbreviated name: DLJMB Frontier Hungary Kft.;
- Country: Hungary;
- Name and place of the competent register: Court of Registration of Budapest, Hungary;
- Registration number of the Company with the Court of Registration: Cg.01-09-906542;
- Legal form: Korlátolt Felelősségű Társaság (Kft.) équivalent to a Luxembourg, société à responsabilité limitée (private limited liability company);
- Registered office: H-1026 Budapest, Pasaréti út 25/A, Hungary.

Information relating to the Luxembourg Branch:

- Branch name: DLJMB Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Address: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
- Activities: The activity of the Luxembourg Branch is the holding and management of participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities. The Luxembourg Branch may also take any action and perform any operation which is directly related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

- Person having the capacity to engage the Company with regard to third parties and to represent it in justice:

* In the capacity as managing director:

* Mr. Kenneth John LOHSEN born on December 17, 1968 in New-York City, New-York, United States of America and with address at 61 Arbor Filed Way, New York NY-11755, United States of America.

In accordance with the articles of association of the Company, the Company shall be bound by the signature of its sole manager.

- As permanent representative of the Company for the activity of the Branch:

* Mr. Kenneth John LOHSEN born on December 17, 1968 in New-York City, New-York, United States of America and with address at 61 Arbor Filed Way, New York NY-11755, United States of America.

The Luxembourg branch shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Suit la traduction française de ce qui précède:

CONSTITUTION DE SUCCURSALE

Conformément à une résolution datée du 16 mars 2009 du gérant de DLJMB Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság, une société ayant son siège social à H-1026 Budapest, Pasaréti út 25/A, Hongrie (la «Société»), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Succursale»).

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: DLJMB Frontier Hungary Korlátolt Felelősségű Társaság;
- Abréviation utilisée: DLJMB Frontier Hungary Kft.;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Hongrie;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: «Court of Registration» de Budapest, Hongrie;
- Numéro d'immatriculation de la Société auprès de «Court of Registration»: Cg.01-09-906542;
- Forme sociale: Korlátolt Felelősségű Társaság (Kft.) équivalente à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- Siège social: H-1026 Budapest, Pasaréti út 25/A, Hungary.

Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: DLJMB Frontier Hungary Limited Liability Company Luxembourg Branch;
- Adresse: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;
- Activités: L'activité de la Succursale luxembourgeoise est la détention et la gestion de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises et étrangères. La Succursale luxembourgeoise peut également prendre toute action et mener toute opération se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

* En qualité de gérant:

* Mr. Kenneth John LOHSEN né le 17 décembre 1968 à New-York City, New-York, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 61 Arbor Filed Way, New-York NY-11755, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique.

- En tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

* M. Kenneth John LOHSEN né le 17 décembre 1968 à New-York City, New-York, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 61 Arbor Filed Way, New-York NY-11755, Etats-Unis d'Amérique.

La Succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la signature individuelle de l'un quelconque de ses représentants.

Le représentant unique ou le conseil des représentants, le cas échéant, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037873/9396/80.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

P.S. Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 1B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.941.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009037993/801234/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00028. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

GLL Retail Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.799.

EXTRAIT

Il résulte que les gérants suivants: Madame Alexandra Brehm et Madame Myriam Cockaerts ont changé leur adresse professionnelle, elles auront désormais leur adresse à:

- 15, rue Bender, «Le Dôme», Mezzanine B, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037945/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 828.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fontaine Investissements, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009037989/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05120. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 828.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fontaine Investissements, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009037991/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05125. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 828.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fontaine Investissements, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009037992/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05127. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Porto Di Capo Passero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.251.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LYNCHSIDE LIMITED, ayant son siège à Strovolou, 77, Strovolos Center, Fiat/office 204, Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre,

ici représentée par Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 janvier 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "PORTO DI CAPO PASSERO S. à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par UNE (1,-) part sociale d'une valeur nominale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

La part sociale est souscrite par l'associé unique LYNCHSIDE LIMITED prédésignée.

La part ainsi souscrite a été entièrement libérée par un apport en espèces de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MONTAGNA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/009/7190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038265/242/100.

(090043241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

P.S. Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 1B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.941.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009037995/801234/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00027. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090042744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

WorldPro International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.923.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 décembre 2005

Le Conseil d'Administration dénonce le siège de la société WORLDPRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. à 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009038006/7606/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

European Foods Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Par la présente, le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société EUROPEAN FOODS COMPANY S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés section B. 72.548.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009038011/2948/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 99.072.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009038029/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04794. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Thot SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.859.

Le bilan et l'annexe au 30.06.2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thot S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038016/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04768. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Ebene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.597.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EBENE S.A., Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038017/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

INFICO International Finance and Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 38.545.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFICO, International Finance and Investment Company S.A.
Mohamadou Abbo OUSMANOU
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009038018/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04762. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Sopra SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.434.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOPRA S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038019/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04769. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Ko-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kokomo S.à r.l.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 70.594.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.
17, rue des Jardiniers
B.P. 2650 L-1026 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009038020/1652/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04800. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Beta Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 63.916.

Le Bilan au 31-mai-08 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.
Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2009038023/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05314. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

TSO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.264.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Erich Joseph RAUW, Selbstständiger, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 26. Mai 1966, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Zur Kaiserbaracke 27.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "TSO" („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ein- und Ausfuhr, der An- und Verkauf im Einzel- und Großhandel von Heizungsanlagen, Heizungs-, Lüftungs-, Klima- und Kühlapparaten jeglicher Art, von sanitären Artikeln und Apparaten, von Elektrogegenständen, von Möbeln und Einrichtungsgegenständen sowie von allen in Hoch- und Tiefbau verwendeten Materialien und Produkten, die Anbringung, Einrichtung, Verlegung und Reparatur von allen vorerwähnten Artikeln, Ap-

paraten, Gegenständen und Produkten, sowie im Allgemeinen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Vermittlung, sowie der An- und Verkauf von Reitpferden.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter Herrn Erich Joseph RAUW, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den Alleingesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 67.
- 2) Herr Erich Joseph RAUW, Selbstständiger, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 26. Mai 1966, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Zur Kaiserbaracke 27, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RAUW; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2009. Relation GRE/2009/1039. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 19. März 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009038249/231/122.

(090043393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 98.549.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009038031/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04791. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Centrum Jonquille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.703.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038036/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04897. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Centrum Jonquille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.703.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038039/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04900. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.511.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Advisors, LLC 2005, here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing are the current shareholders of Whitehall European RE 4 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B128.511 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on May 8, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1475 on July 17, 2007. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary on September 21, 2007 published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 103 on January 15, 2008.

II. That pursuant to the notarial deed dated September 21, 2007 the capital is stated to have been fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) represented by forty-four thousand one hundred forty (44,140) new Class A shares, eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B shares and seventeen thousand nine hundred fifty (17,950) new Class C shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the resolutions of the board of managers dated August 29, 2007 pursuant to which the capital of the Company was increased by the issuance of new Class A, Class B and Class C Shares contained several inaccuracies, as a result of which the capital of the Company was accurately stated, but Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each were amalgamated with new Class A, B and C shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

IV. That pursuant to the resolutions of the board of managers of the Company, as taken on August 29, 2007, the correct stating and division of the capital of the Company should have been a capital of one million five hundred fifty two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) divided into (i) twelve thousand and five hundred (12,500) original Class A Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (instead of forty-four thousand one hundred and forty (44,140) new Class A Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each), (ii) thirty one thousand six hundred and forty (31,640) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, (iii) eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and (iv) seventeen thousand nine hundred and fifty (17,950) new Class C Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

V. That the shareholders of the Company now intend (i) to ratify the board decisions of August 29, 2007 though not formally in line with the authorization pursuant to which the board would have been bound to only issue shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) to correct the above inaccuracies by aligning the par values of all shares in issuance to a single figure of one eurocent (EUR 0.01) each, in compliance with the law on commercial companies, by converting the original twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) converted Class A Shares (one original class A share of one euro (EUR 1.-) each giving right to one hundred (100) converted shares of one eurocent (EUR 0.01) each), and the combined new sixty one thousand five hundred eighty-two (61,582) class A, B and C shares of twenty-five euros (EUR 25) each issued on August 29, 2007 into one hundred fifty three million nine hundred and fifty five thousand (153,955,000) new combined class A, B and C shares (one (1) new Class A, B or C Share giving right to two thousand five hundred (2,500) converted new Class A, B or C Shares of one eurocent (EUR 0.01) each) and (iii) to proceed with a further capital increase and an issuance of new Class D, Class E and Class F Shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (EUR 25.-) to one cent euro (EUR 0.01) each.

2) Decision to increase the capital of the Company by an amount of two million forty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 2,041,525.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,552,050.-) to three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-) by the issuance of two hundred and four million one hundred fifty-two thousand five hundred (204,152,500) combined new Class D, E and F shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

3) Subscription of the new shares as follows:

- thirteen million four hundred fifty-five thousand (13,455,000) new Class D Shares which have been subscribed as follows: (i) six million two hundred fifty-five thousand (6,255,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of sixty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 62,550.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) seven million two hundred thousand (7,200,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total

amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) new Class E shares which have been subscribed as follows: (i) eighty-eight million six hundred fifteen (88,615,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of eight hundred eighty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 886,150.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) one hundred and one million nine hundred eighty-five thousand (101,985,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of one million nineteen thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,019,850.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- ninety-seven thousand five hundred (97,500) new Class F shares which have been subscribed as follows: (i) forty-five thousand (45,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of four hundred fifty euro (EUR 450.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) fifty-two thousand five hundred (52,500) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of five hundred twenty-five euro (EUR 525.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company.

4) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to ratify the board of managers decision of August 29, 2007 and to align the par value of all shares in issuance by reducing the nominal value of each share, from one euro (EUR 1.-) or twenty-five euro (EUR 25.-) as the case may be, to one eurocent (EUR 0.01) each and to replace (i) each existing Class A Share of one euro (EUR 1.-) by one hundred (100) shares of one eurocent (EUR 0.01) and (ii) each existing share of twenty-five euro (EUR 25.-) by two thousand five hundred (2,500) shares of one eurocent (EUR 0.01). As a result of this decision, the capital of the company is fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) represented by (i) eighty million three hundred fifty thousand (80,350,000) Class A Shares, (ii) twenty-nine million nine hundred eighty thousand (29,980,000) Class B Shares and (iii) forty-four million eight hundred seventy-five thousand (44,875,000) Class C Shares allocated to the shareholders as follows:

- to W2007 Finance Sub LLC:

- * thirty-seven million three hundred fifty-eight thousand and six hundred (37,358,600) Class A Shares;

- * thirteen million nine hundred and forty thousand (13,940,000) Class B Shares; and

- * twenty million eight hundred and sixty-five thousand (20,865,000) Class C Shares.

- to Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, with its registered office at New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA:

- * forty-two million nine hundred ninety-one thousand and four hundred (42,991,400) Class A Shares;

- * sixteen million and forty thousand (16,040,000) Class B Shares; and

- * twenty-four million and ten thousand (24,010,000) Class C Shares.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of two million forty-one thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 2,041,525.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,552,050.-) to three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-) by the issuance of two hundred and four million one hundred fifty-two thousand and five hundred (204,152,500) combined new Class D, E, and F shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to subscribe of the new shares as follows:

- thirteen million four hundred and fifty-five thousand (13,455,000) new Class D Shares which have been subscribed as follows: (i) six million two hundred and fifty-five thousand (6,255,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of sixty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 62,550.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) seven million two hundred thousand (7,200,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) new Class E shares which have been subscribed as follows: (i) eighty-eight million six hundred fifteen (88,615,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of eight hundred eighty-six thousand one hundred and fifty euro (EUR 886,150.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) one hundred and one million nine hundred eighty-five thousand (101,985,000) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of one million nineteen thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,019,850.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company;

- ninety-seven thousand and five hundred (97,500) new Class F shares which have been subscribed as follows: (i) forty-five thousand (45,000) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount four hundred fifty euro (EUR 450.-) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company and (ii) fifty-two thousand and five hundred (52,500) shares by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, for a total amount of five hundred and twenty-five euro (EUR 525.-) subscribed and paid up by a contribution in kind of a receivable booked in the shareholder loan account held by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, against the Company.

The existence of the said receivables results from an interim balance sheet as per December 24, 2008.

Such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result of these subscriptions, the shares are now held as follows

	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	Class F
W2007 Finance Sub LLC	37,358,600	13,940,000	20,865,000	6,255,000	88,615,000	45,000
Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005	42,991,400	16,040,000	24,010,000	7,200,000	101,985,000	52,500

Fifth resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three million five hundred ninety-three thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,593,575.-), represented by eighty million three hundred fifty thousand (80,350,000) Class A shares, twenty-nine million nine hundred eighty-thousand (29,980,000) Class B shares, forty-four million eight hundred seventy-five thousand (44,875,000) Class C shares, thirteen million four hundred fifty-five thousand (13,455,000) Class D shares, one hundred ninety million six hundred thousand (190,600,000) Class E shares, fifty ninety-seven thousand five hundred (97,500) Class F shares, with a nominal value of one eurocent (0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million euro (EUR 40,000,000.-) represented by four billion (4,000,000,000) shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, divided into:

- (1) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class A shares;
- (2) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class B shares;
- (3) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class C shares;
- (4) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class D shares;
- (5) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class E shares;
- (6) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class F shares;
- (7) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class G shares;
- (8) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class H shares;
- (9) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class I shares;
- (10) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class J shares;
- (11) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class K shares;
- (12) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class L shares;
- (13) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class M shares;
- (14) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class N shares;
- (15) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class O shares;
- (16) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class P shares;
- (17) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class Q shares;
- (18) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class R shares;
- (19) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class S shares;
- (20) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 14,800.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub LLC, une «limited liability company» formé et existant sous les lois de l'état du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4349880, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, un "limited partnership" formé et existant sous les lois de l'état du Delaware, enregistré auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3889819, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son general partner WH Advisors, LLC 2005, ici représenté par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société Whitehall European RE 4 S.à r.l. avec siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 128.511 (la Société), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1475 du 17 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 15 janvier 2008;

II. Selon un acte notarié en date du 21 septembre 2007, le capital social de la société est déclaré avoir été fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) représenté par quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts sociales de classe A, onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) parts sociales de classe B et dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

III. Les résolutions du conseil de gérance en date du 29 août 2007 selon lesquelles le capital de la Société a été augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales de classe A, classe B et classe C contenaient plusieurs inexactitudes, en conséquence de quoi le capital de la Société a été correctement énoncé, mais des parts de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été amalgamées avec des nouvelles parts de classes A, B et C ayant un nominal de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

IV. Selon les résolutions du conseil de gérance de la Société, telles qu'adoptées le 29 août 2007, l'émunération et la division correcte du capital de la Société aurait dû être un capital d'un million cinq cent cinquante-deux mille et cinquante euros (EUR 1.552.050) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts initiales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (à la place de quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts de classe A ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune), (ii) trente et un mille six cent quarante (31.640) nouvelles parts de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, (iii) onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et (iv) dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-) chacune.

V. Les associés de la Société ont maintenant l'intention de (i) ratifier les décisions du conseil de gérance du 29 août 2007, bien que pas formellement en adéquation avec l'autorisation donnée au conseil de gérance d'émettre des parts sociales ayant uniquement en application de laquelle le conseil de gérance aurait été tenu d'émettre seulement des parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) en conformité avec la législation sur les sociétés commerciales, de corriger les inexactitudes susmentionnées en attribuant à toutes les parts sociales émises d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) en respect de la législation sur les sociétés commerciales, en convertissant les douze mille cinq cents (12.500) parts de classe A initiales en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts de classe A converties (une part originale de classe A d'un euro (EUR 1.-) donnant droit à cent (100) parts converties d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune), et les nouvelles soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (61.582) parts combinées de classes A, B et C de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises le 29 août 2007 en cent cinquante-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille (153.955.000) nouvelles parts combinées de classes A, B et C (une nouvelle part de classe A, B ou C donnant droit à deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts converties de classes A, B ou C d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune) et (iii) de procéder avec une augmentation de capital supplémentaire et à l'émission de nouvelles parts de classe D, classe E et classe F ayant une valeur nominale de d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Réduction de la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (EUR 25) à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

2) Augmentation de capital à concurrence de deux millions quarante et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.041.525,-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575,-) par l'émission de deux cent quatre millions cent cinquante-deux mille cinq cents (204.152.500) nouvelles parts combinées de classes D, E et F ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription aux parts nouvelles comme suit:

- treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) nouvelles parts de classe D qui ont été souscrites comme suit: (i) six millions deux cent cinquante-cinq mille (6.255.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 62.550.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) sept millions deux cent mille (7.200.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de soixante-douze mille euros (EUR 72.000.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- cent quatre-vingt-dix millions six cent mille (190.600.000) nouvelles parts de classe E qui ont été souscrites comme suit: (i) quatre-vingt-huit millions six cent quinze mille (88.615.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 886.150.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cent un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (101.985.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total d'un million dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 1.019.850,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles parts de classe F qui ont été souscrites comme suit: (i) quarante-cinq mille (45.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de quatre cent cinquante euros (EUR 450.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de ratifier les décisions du conseil de gérance du 29 août 2007 et d'aligner la valeur nominale de toutes les parts émises en réduisant la valeur nominale de chaque part d'un euro (EUR 1,-) ou vingt-cinq euros (EUR 25,-) selon le cas, à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et de remplacer (i) chaque part existante d'un euro (EUR 1,-) par cent (100) parts d'un cent d'euro (EUR 0,01) et (ii) chaque part existante de vingt-cinq euros (25.-€) par deux mille cinq cents (2.500) parts d'un cent d'euro (0,01.- €). En conséquence de cette résolution, le capital de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) représenté par (i) quatre-vingt millions trois cent cinquante mille (80.350.000) parts de classe A, (ii) vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille (29.980.000) parts de classe B et (iii) quarante-quatre millions huit cent soixante quinze mille (44.875.000) parts de classe C allouées de la manière suivante:

- à W2007 Finance Sub LLC:

* trente-sept millions trois cent cinquante-huit mille six cents (37.358.600) parts de classe A;

* treize millions neuf cent quarante mille (13.940.000) parts de classe B; et

* vingt millions huit cent soixante-cinq mille (20.865.000) parts de Class C.

- à Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19081, USA:

* quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cents (42.991.400) parts de classe A;

* seize millions quarante mille (16.040.000) parts de classe B; et

* vingt-quatre millions dix mille (24.010.000) parts de classe C.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital à concurrence de deux millions quarante et un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.041.525,-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.552.050,-) à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575,-) par l'émission de deux cent quatre millions cent cinquante-deux mille cinq cents (204.152.500) nouvelles parts combinées de classes D, E et F ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription aux parts nouvelles comme suit:

- treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) nouvelles parts de classe D qui ont été souscrites comme suit: (i) six millions deux cent cinquante-cinq mille (6.255.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 62.550.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) sept millions deux cent mille (7.200.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de soixante-douze mille euros (EUR 72.000.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- cent quatre-vingt dix millions six cent mille (190.600.000) nouvelles parts de classe E qui ont été souscrites comme suit: (i) quatre-vingt-huit millions six cent quinze mille (88.615.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de huit cent quatre-vingt-six mille cent cinquante euros (EUR 886.150.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cent un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille (101.985.000) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total d'un million dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 1.019.850,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société;

- quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (97.500) nouvelles parts de classe F qui ont été souscrites comme suit: (i) quarante-cinq mille (45.000) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de quatre cent cinquante euros (EUR 450.-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par W2007 Finance Sub LLC contre la Société et (ii) cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, pour un montant total de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525,-) souscrites et libérées par une contribution en nature d'une dette inscrite en compte courant par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, contre la Société.

L'existence des susmentionnées créances résulte d'un bilan intérimaire de la société au 24 décembre 2008.

Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

En conséquence de ces souscriptions les parts de la Société sont maintenant détenues comme suit:

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	Classe F
W2007 Finance Sub LLC	37.358.600	13.940.000	20.865.000	6.255.000	88.615.000	45.000
Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005	42.991.400	16.040.000	24.010.000	7.200.000	101.985.000	52.500

Quatrième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 3.593.575.-), représenté par quatre-vingt millions trois cent cinquante mille (80.350.000) parts de Classe A, vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille (29.980.000) parts de Classe B, quarante-quatre millions huit cent soixante-quinze mille (44.875.000) parts de Classe C, treize millions quatre cent cinquante-cinq mille (13.455.000) parts de Classe D, cent quatre-vingt-dix millions six cent mille (190.600.000) parts de Classe E, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97.500) parts de Classe F, avec une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) représenté par quatre milliards (4.000.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, divisé en:

- (1) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte notarié.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 14.800.-€

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lancelin, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 152. Reçu à 0,5%: dix mille deux cent sept euros soixante-trois cents (10.207,63 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009038921/212/419.

(090044217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Wepe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 4, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 98.169.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038057/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05099. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Centrum Orchidée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038042/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04902. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Centrum Orchidée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.333.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038046/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04903. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.201.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038051/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04908. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.201.

Le bilan consolidé au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038055/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04910. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Lux Board S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 145.292.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CRAP S.A., société de droit de suisse ayant son siège social à CH-6830 CHIASSO, Corso San Gottardo, 32, représentée aux fins des présentes par Me Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 11 mars 2009, laquelle signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «LUX BOARD S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée"). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoire

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

La comparante dûment représentée a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire: CRAP S.A.

Nombre d'actions: 100

Capital souscrit: 31.000.-EUR

Capital libéré: 31.000.-EUR

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1,400.-Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant qualifiée agissant en sa qualité de mandataire de la société prédésignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
 - Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
 - Monsieur Aris MERLO, administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Corso San Gottardo 32.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante dûment représentée, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.Goebel, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2009, Relation: EAC/2009/3111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009038920/272/190.

(090043997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Rouge Tomate Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.169.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009038059/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04412. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Colonnade Holdco n°11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.712.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2779 du 18 novembre 2008. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 janvier 2009, non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco n°11 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038066/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04710. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Urbis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009038060/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04413. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009038058/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04911. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Dubelair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.780.

Le bilan arrêté au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009038076/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05271. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Henfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.731.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009038061/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04410. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 25 février 2009 sous le No: L090031019.04

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038062/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02991. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Cantobre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.272.

—
Constituée par-devant Me Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 256 du 13 juin 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 19 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1426 du 2 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANTOBRE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038071/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04683. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Jafer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.932.

—
Constituée par-devant Me Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 avril 1987, acte publié au Mémorial C n° 262 du 31 août 1987, modifiés pour la dernière fois par acte sous seing-privé en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C no 615 du 19 avril 2002.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAFER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038068/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04704. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Cantobre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.272.

—
Constituée par-devant Me Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 256 du 13 juin 1965. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 19 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1426 du 2 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANTOBRE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038072/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04680. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 162 du 12 février 2007.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038069/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04702. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Ping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.688.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 459 du 22 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PING S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009038067/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04707. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038077/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05327. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Beauritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 332 du 28 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1799 du 19 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEAURITZ S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009038073/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04675. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Domino Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.900.

Constituée par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1279 du 4 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DOMINO FINANCE S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009038074/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04673. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038078/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05329. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

DJE Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17. März 2009.

Für *DJE Investment S.A.*
DZ BANK International S.A.
V. Augsdörfer / U. Juchem

Référence de publication: 2009038075/1367/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05261. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Finera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

In the year two thousand and nine, on the third of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "FINERA S.A.", established and having its registered office in L-7216 Béeldange, 16, rue Bour, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 95085, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 1st of August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 927 of the 10th of September 2003,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29th of December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 357 of the 18th of February 2009.

The meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Pierre VAN HALTEREN, company's director, residing in L-7462 Moersdorf, 7, rue de Glabach.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the convening notices.
 2. Increase of the capital to the extent of 469,000.- EUR in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 500,000.- EUR by the issue of 4,690 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
 3. Subscription and payment of the new shares.
 4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
 5. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and sixty-nine thousand Euros (469,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to five hundred thousand Euros (500,000, EUR).

Third resolution

The meeting decides to issue four thousand six hundred and ninety (4,690) new shares with a par value of one hundred Euros (100, EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

There now appears Mr. Pierre VAN HALTEREN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the public limited company governed by the laws of Liechtenstein "Idena Holding AG", established and having its registered office in FL-9494 Schaan, Landstrasse 158, (Principality of Liechtenstein), (the "Subscriber"), by virtue of one of the proxies as referred under point (C) hereabove.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the four thousand six hundred and ninety (4,690) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each and to make full payment for such new shares in cash.

The amount of four hundred and sixty-nine thousand Euros (469,000.- EUR), is thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to accept said subscription and payment and to allot the four thousand six hundred and ninety (4,690) new shares to "Idena Holding AG", above mentioned.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at five hundred thousand Euros (500,000.- EUR), represented by five thousand (5,000) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINERA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7216 Béréldange, 16, rue Bour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95085, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 927 du 10 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 18 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre VAN HALTEREN, directeur de société, demeurant à L-7462 Moersdorf, 7, rue de Glabach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital à concurrence de 469.000,- EUR afin de le porter de son montant de 31.000,- EUR à 500.000,- EUR par l'émission de 4.690 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'émettre quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Pierre VAN HALTEREN, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société anonyme régie par les lois du Liechtenstein "Idena Holding AG", établie et ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse 158, (Principauté du Liechtenstein), (la "Souscriptrice"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la Souscriptrice aux quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de libérer intégralement ces actions nouvelles en espèces.

Le montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles à "Idena Holding AG", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - VAN HALTEREN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2009. Relation GRE/2009/983. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009038257/231/163.

(090043634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Actice SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.264.

Le bilan et l'annexe au 30.09.2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actice, SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009038079/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05076. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54742 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009038083/211/12.

(090042725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Bysel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009038112/5650/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.
